

AFFAIRE N° 18/9/ - Marché de gré à gré d'un montant de 5 995 275 Frs CFA à passer avec l'E.E.R. pour l'exécution des travaux d'électrification des écarts (Moufia, Domenjod, Sainte Clotilde).

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer avec la SOCIÉTÉ ENERGIE ELECTRIQUE DE LA REUNION un marché de gré à gré d'un montant de CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT-QUINZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE QUINZE Francs CFA (5 995 275), pour l'exécution des travaux d'électrification des écarts (régions de Moufia, de Domenjod et de Sainte Clotilde).

Les crédits nécessaires au paiement de ces travaux sont prévus au Chapitre 902 - Article 2 302-02 du Budget de 1970.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.